

L'UDPA intervient et ne lâche rien !

Prime tutorat et prime de cooptation versées en mai 2020 ne doivent pas venir en amortissement de la garantie de gain !

Position ferme qu'a prise l'UDPA face à la Direction sur le versement des primes de cooptation et de tutorat sur un mois de Garantie de Gain !

L'UDPA compte avoir prochainement satisfaction tant il serait injuste que l'investissement des salariés bénéficiaires ne soit pas rendu.

N'hésitez pas à contacter un élu UDPA si vous êtes dans cette situation.

Avizen Pro pour un président SAS qui reste en profession libérale, c'est inacceptable et indigne d'Axa.

Alors que nos amis Agents généraux peuvent souscrire indifféremment une prévoyance collective ou individuelle selon le statut de leur client, les salariés AEP n'ont pas accès aux assurances collectives, et doivent « bricoler » légalement, car l'opération informatique ne serait pas une priorité. Mais que va penser notre client président de SAS quand il s'apercevra qu'il est classé en profession libérale ? Pas trop sérieux pour AXA...

L'UDPA s'oppose depuis avril à l'application d'une règle de proratisation de prime sur complément trimestriel qui doit s'appliquer sur le second trimestre spécial Confinement et abattement d'OMP.

Pour les débutants M4, les abattements d'OMP leur permettent d'accéder plus rapidement aux atteintes d'OMP, mais leurs primes sont divisées par deux ! Déception, colère, incompréhension, injustice et inéquitable.

Comme nous l'avons écrit dans notre précédente communication le soutien des jeunes entrants doit être renforcé dans ce contexte difficile. Axa a donc l'occasion de le faire en répondant favorablement à notre revendication.

Reconduction de la GG à 100 % et un abattement de 30 % pour les salariés vulnérables

La Direction reconduit une GG à 100 % et un abattement de 30 % OMP/seuils pour la production de juillet. Rien prévu en août.

A vos côtés, chaque jour



Spécial animateur Commercial (AC et IAC)

Victime du Succès Commercial

- « Trop tôt pour se prononcer » et pour abaisser les objectifs animation AC et IA
- Comme point de départ des discussions, un abaissement de 2 mois sur deux items nouveaux clients et prévoyance/santé.
- Revoyure semaine du 21 septembre.

Dixit Patrick Le Chatelier aux deux réunions de concertation.

Côté des animateurs et des élus UDPA : Déception et amertume. Au-delà des chiffres d'up et d'atteinte d'OMP, un regret que l'entreprise ne soit pas sensible à la motivation des animateurs en cette période inédite, où pourtant chacun a fait preuve de réactivité, d'efficacité commerciale.



Rappelons que beaucoup de DV, via leurs IMC ont refusés de négocier les objectifs au moment des signatures puisque nous avons eu l'engagement d'une revoiture en juillet !

Aussi, comme nous l'avons fait en séance, l'UDPA salue publiquement tous les animateurs pour leur investissement pendant la période confinement, sur leur aide importante pour réaliser C@pventes à pied levé et à distance, sur le recrutement, la formation, l'appropriation des outils, de la VAD puis du succès commercial que nous constatons aujourd'hui.

Nos animateurs commerciaux ne sont-ils pas la pierre angulaire à la fois de la productivité des conseillers et du réalisé en partie des objectifs IMC ?



En attendant septembre, les affaires en cours vont être enregistrées, les vacances entrecouperont la poursuite de cette fabuleuse **reprise commerciale** tant saluée par Guillaume Borie le 1^{er} juillet, et **nécessaire à votre rémunération et à l'essence même de votre métier.**

Alors que faire ? Freiner vos rendez-vous, les besoins clients, la rémunération car

Si  la productivité est performante  haut sera l'abattement.

Impensable et chacun le sait bien.

Des propositions concrètes portées par vos élus UDPA

-  Augmenter les fixes **sans augmenter les OMP et Seuils**
-  Et des mesures spécifiques pour cette année si particulières, comme

- Pour les CCD**

- Diminuer les tranches de seuil du complément trimestriel.
- Retirer la règle de réduction sur complément trimestriel

- Pour tous les producteurs**

- Diminution du seuil des nouveaux clients pour l'atteinte de la prime à l'équipement
- Apurement du solde débiteur afin d'aborder la reprise commerciale sereinement
- Prime de performance : ramené à 9/12^{ème} de la production 2020
- Prime à l'équipement : ramené sur 9/12^{ème} de la production cœur de gamme.
- Versement d'une prime Macron de 1.000 euros (à l'instar de 2019 où 1346 salariés en étaient bénéficiaires)

- Pour les classes S et P** : revoir à la baisse les critères d'atteinte.

La Direction se limite aux revalorisations au 1^{er} juillet.

- **Fixes, seuils et OMP**

- + 0.9% pour les CC
- + 0,8 % pour les RC et IC et IMC, IFS

- **Budget de frais professionnels**

- + 1.2 % pour les détenteurs d'un véhicule de fonction
- + 1.1% pour ceux utilisant un véhicule personnel.

Quant au versement de la prime Macron, la Direction ponctue sa réponse par « le versement de la prime Macron ne doit pas avoir le caractère de versement régulier, sinon cela relève d'une augmentation salariale déguisée. » Chacun appréciera à sa juste valeur.

Eléments de rémunération de l'année 2019

Femmes et hommes – montant du brut imposable 2019

	Nb salariés	1 ^{er} quartile	Médiane	Moyenne	3 ^{ème} quartile
Manager	128	92 072 €	110 006 €	115 305 €	129 079 €
Animateur	189	54 694 €	69 106 €	74 112 €	87 230 €
Inspecteur conseil	491	45 412 €	67 375 €	83 288 €	99 082 €
Responsable de clientèle	865	27 425 €	38 385 €	45 883 €	53 752 €
Chargé de clientèle	1 502	21 218 €	25 630 €	31 481 €	35 403 €
Fonction support	102	63 643 €	77 274 €	84 518 €	94 322 €

La médiane correspond au salaire où l'effectif est divisé en 2.

La moyenne correspond au salaire moyen de l'ensemble des salariés d'une même famille.

Le premier quartile correspond à 25 % des salariés dont la rémunération est en-dessous des moyennes affichées dans la colonne.

Le troisième quartile correspond à 25 % des salariés qui sont au-dessus de la rémunération de la colonne.

Bulletin d'adhésion à l'UDPA-UNSA

Nom		Prénom	
Adresse			
Tel mobile		CP et Ville	
E.mail			
Fonction		Depuis le	

Je déclare adhérer à l'UDPA UNSA, le ____/____/2019

Signature

Cotisation	EB	EI	INSP		Faîtes vos comptes :
Par an	100 €	120 €	160 €	Chèque (à l'ordre de l'UDPA)	Réduction fiscale ou crédit d'impôt de 66% du montant de la cotisation.
				<input type="checkbox"/>	
Tous les 3 mois	25 €	30 €	40 €	Par Prélèvement (Joindre un RIB)	
				<input type="checkbox"/>	



Bonnes vacances à tous

Vous souhaitez adhérer, contactez un élu UDPA



**Claudine
MAGUSTO
BOURGEOIS**

06 60 64 93 65
Représentante
proximité
IDF
Responsable
de Clientèle



**Dominique
GULLUSCIO**

06 74 53 70 09
Représentant
proximité
Nord-Est
Elu CSE
Chargé de Clientèle
Classe D et S



**Eric
GRAZIANI**

06 51 11 45 44
Représentant
Proximité
Sud-Est
Elu CSE
Responsable de
Clientèle



**Christophe
SESSIECQ**
06 03 78 61 86

Représentant
Proximité Sud-Est
Coordinateur
national de Terrain
EB/EI
Responsable de
Clientèle



**Bertrand
TESTU de Balincourt**
06 84 79 30 76

représentant
Proximité
Sud-Ouest
Chargé de Clientèle



**Nathalie
LOUSTALOT**

06 79 61 60 97
Représentante
Proximité
Sud-Ouest
Elue CSE
Chargée de
clientèle



**Francois
BLANCHECOTTE**

06 09 11 87 43
Elu CSE
comité de groupe
France
Comité Européen
Secrétaire
Général UDPA



**Pascal
SOULLARD**

06 09 95 26 55
Représentant
Proximité
OUEST
Chargé de
Clientèle



**Christophe
ROCHER**

06 09 94 06 87
représentant
proximité Ouest
Inspecteur
Conseil



**Giulia
SCHUMACHER**

06 76 71 38 06
Elue CSE
Déléguée
Syndicale
Centrale



**Fernando
JORGE**

06 89 90 11 97
Elu CSE
Animateur
Commercial



**Jaime
MARTINS**

06 18 44 52 22
Délégué de
coordination
Syndical
Animateur
Commercial



**Xavier
BOULLY**

06 40 46 29 16
Coordination
Inspection
Représentant
Syndical CSE